



## SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

37 Boulevard Salvador Allende 44800 ST HERBLAIN - ☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 2 AVRIL 2013

### **2013-18** AMENAGEMENTS DU FUTUR SIEGE SOCIAL DU SYDELA LANCEMENT DE CONSULTATIONS (TRAVAUX ET FOURNITURES)

L'an deux mille treize, le mardi 2 avril, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 27 mars 2013, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, à la mairie de CORDEMAIS (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 17  
Votants : 18

**Titulaires présents :**

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz  
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet  
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic  
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire

**Titulaire ayant donné pouvoir :**

Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay, ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard CLOUET,

**Excusés:**

Monsieur Yannick BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

**Secrétaire de séance :** Serge COLIN

**Délibération affichée :** le 3 mai 2013

**Transmis au contrôle de légalité :** 06 MAI 2013

## **2013-18 AMENAGEMENTS DU FUTUR SIEGE SOCIAL DU SYDELA LANCEMENT DE CONSULTATIONS (TRAVAUX ET FOURNITURES)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-2 et L. 2122-21-1,

Vu le code des marchés publics,

Par délibération n°2011-12 en date du 30 juin 2011, le comité a décidé l'acquisition d'un bâtiment de bureaux situé Parc du Bois Cesbron, sur la commune d'Orvault par le biais de la procédure de vente en l'état de futur achèvement.

Ce bâtiment sera réceptionné à la fin du mois d'avril. Les aménagements intérieurs (travaux) seront ensuite réalisés sous maîtrise d'ouvrage SYDELA, conformément aux délibérations n°2012-10 et 2012-29 des 22 mars et 12 juillet 2012.

Afin de permettre l'installation des services dans ce nouveau bâtiment dans de bonnes conditions, il est aujourd'hui nécessaire de lancer des consultations pour les besoins suivants :

<b>Objet</b>	<b>Estimation</b>
▪ Construction d'une terrasse extérieure et raccordement sur allée nord,	21 000 € HT
▪ Acquisition et installation de matériel de sonorisation et de vidéo projection,	31 000 € HT
▪ Mise en sécurité du bâtiment avec levée de doute,	30 000 € HT
▪ Signalétique intérieure et extérieure.	14 000 € HT

Compte-tenu des montants estimés, ces consultations seront menées par le biais de la procédure adaptée (articles 26 et 28 du code des marchés publics).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De procéder à des consultations en procédure adaptée pour l'attribution des marchés suivants :
  - Construction d'une terrasse extérieure et raccordement sur allée nord,
  - Acquisition et installation de matériel de sonorisation et de vidéo projection,
  - Mise en sécurité du bâtiment avec levée de doute,
  - Signalétique intérieure et extérieure.
- D'approuver les dossiers de consultation des entreprises relatifs à ces marchés,
- D'autoriser le Président à engager et à conduire les procédures de consultation,
- D'autoriser le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

